

SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)

Le 31 décembre 2019, les autorités sanitaires chinoises ont identifié un nouveau coronavirus (abrégé 2019-nCoV) par le biais d'une série de cas déclarés de pneumonie à Wuhan, en Chine. Le 11 février 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a donné un nom officiel à la maladie. Le nouveau nom de cette maladie est **maladie à coronavirus 2019, abrégé sous le nom COVID-19**. Le nom COVID-19 est une combinaison des termes « corona », « virus » et « maladie » (« D » pour « disease » en anglais). Mondialement, plus de 80 000 personnes dans près de 50 pays ont été infectées. Près de 2 800 personnes sont décédées, la majorité dans la province du Hubei en Chine.

Coronavirus

Les coronavirus sont une grande famille de virus. Ils peuvent causer des maladies allant du simple rhume aux maladies plus graves comme le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) et le syndrome respiratoire du Moyen-Orient (SRMO).

Propagation du COVID-19

Notre compréhension actuelle de la façon dont le virus qui cause la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) se propage se fonde surtout sur ce que nous savons déjà des coronavirus similaires. Le virus semble se propager principalement d'une personne à une autre, surtout :

- entre les personnes qui ont des contacts étroits les unes avec les autres (moins de six pieds);
- par les gouttelettes de salive produites lorsqu'une personne infectée tousse ou éternue : ces gouttelettes peuvent atterrir dans la bouche ou le nez de personnes situées à proximité ou possiblement être inhalées dans les poumons.

Le virus peut aussi se propager par contact avec des surfaces ou des objets infectés. Il est possible qu'une personne attrape le COVID-19 en touchant une surface ou un objet sur lequel se trouve le virus et en touchant ensuite sa bouche, son nez et possiblement ses yeux, mais il ne semble pas s'agir de la principale façon dont le virus se propage.

Les gens sont considérés comme contagieux lorsqu'ils présentent le plus grand nombre de symptômes (lorsqu'ils sont le plus malades). La propagation pourrait être possible avant même que les gens montrent des symptômes, mais il ne semble pas s'agir de la principale façon dont le virus se propage. Votre risque d'infection pourrait être plus élevé si votre système immunitaire est affaibli, comme c'est le cas pour les personnes plus âgées et celles ayant une maladie chronique comme le diabète, le cancer, une maladie du cœur ou du rein, ou une maladie pulmonaire chronique.

Symptômes et traitement

Les symptômes incluent des infections respiratoires bénignes courantes ou ressemblant à la grippe, ainsi que des symptômes plus graves pouvant inclure la fièvre, la toux et des difficultés respiratoires. Si la maladie se développe, les complications peuvent inclure des problèmes graves comme la pneumonie, l'insuffisance rénale et même la mort.

Il n'existe aucun traitement précis pour les coronavirus, ni aucun vaccin pour se protéger contre ce type de virus. La plupart des gens ayant contracté des maladies à coronavirus se rétablissent d'eux-mêmes.

Si vous commencez à avoir des symptômes pseudogrippaux, **COMMUNIQUEZ AVEC VOTRE MÉDECIN IMMÉDIATEMENT**. Vous devriez boire beaucoup de liquide et vous reposer le plus possible. Il est préférable de rester à l'intérieur et d'éviter tout contact avec d'autres personnes. Si vous avez besoin d'une aide médicale immédiate, composez le 911 et mentionnez vos antécédents de voyages et symptômes.

Réduire les risques

Il n'existe présentement aucun vaccin pour prévenir la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). La meilleure façon de prévenir la maladie est d'éviter d'être exposé au virus. Cependant, certaines mesures préventives quotidiennes peuvent aider à prévenir la propagation de maladies respiratoires, notamment :

- éviter tout contact avec des personnes malades;
- éviter de toucher vos yeux, votre nez et votre bouche;
- rester à la maison lorsque vous êtes malade;
- couvrir votre toux ou éternuer dans un mouchoir et le jeter ensuite aux ordures;
- nettoyer et désinfecter fréquemment les surfaces et les objets que vous touchez;
- [les personnes qui prennent soin de quelqu'un de façon rapprochée à la maison](#) et toutes celles montrant des symptômes du COVID-19 devraient porter un masque pour éviter de propager la maladie à d'autres personnes;
- le port d'un masque facial (accompagné d'une formation appropriée dans le cadre d'un programme de protection respiratoire) est essentiel pour les travailleuses et travailleurs de la santé ou des installations de soins de santé;
- se laver les mains souvent avec du savon et de l'eau pendant au moins 20 secondes, surtout après être allé aux toilettes, s'être mouché, avoir toussé ou éternué et avant de manger; si vous ne disposez ni de savon ni d'eau, utilisez un désinfectant pour les mains contenant au moins 60 % d'alcool.

Déplacements

Tenez-vous au courant des avis aux voyageurs émis par les différents gouvernements et agences. Présentement, le gouvernement du Canada continue de recommander aux Canadiens d'éviter les voyages non essentiels en Chine et d'éviter tout déplacement dans la province du Hubei. Si vous voyagez dans une région où des cas du coronavirus ont été reconnus, évitez :

- les grandes foules et les lieux très fréquentés;
- tout contact avec des personnes malades, surtout si elles font de la fièvre, qu'elles toussent ou qu'elles ont des difficultés respiratoires;
- toute zone à risque comme les fermes. Évitez tout contact avec des animaux (vivants ou morts), des marchés d'animaux vivants, des produits animaux comme la viande crue ou non cuite, et des zones où des animaux pourraient être abattus;
- les surfaces où il peut y avoir des excréments ou des sécrétions d'animaux.

Les voyageurs qui reviennent de régions faisant l'objet d'un avis sanitaire en lien avec le COVID-19 devraient surveiller leurs symptômes du coronavirus pendant 14 jours après avoir quitté la zone touchée. **Si vous avez voyagé dans une région touchée par le coronavirus et développez des symptômes du COVID-19, communiquez immédiatement avec les autorités de santé publique appropriées.**

Nous sommes tous responsables de réduire les risques d'exposition et de transmission du virus. En tant que travailleuses et travailleurs, nous devons prendre des précautions pour réduire notre exposition. Les employeurs devraient créer des plans de prévention en collaboration avec les comités de santé et de sécurité pertinents ainsi que les représentants des travailleuses et travailleurs.

Les pandémies et la législation du travail

La question de diligence raisonnable est fréquemment abordée dans les lois sur la santé et la sécurité comme une « clause d'obligation générale », laquelle oblige les employeurs à prendre toutes les précautions raisonnables pour prévenir les blessures et les accidents au travail. La clause d'obligation générale s'applique aussi à toutes les situations qui ne sont pas abordées ailleurs dans les lois sur la santé et la sécurité au travail.

Sécurité au travail

Les travailleurs dans certains secteurs (p. ex. soins de santé et transports) sont plus susceptibles d'être exposés aux virus et à d'autres agents pathogènes. Les employeurs ont le devoir général de prendre toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour protéger les travailleurs contre les dangers présents dans les milieux de travail. Les employeurs de ces secteurs devraient déjà disposer de plans efficaces pour les interactions quotidiennes régulières.

Lorsque de nouveaux virus sont identifiés, les employeurs, en collaboration avec leurs comités de santé et de sécurité ou les représentants des travailleurs, devraient suivre une méthode appropriée d'évaluation des risques qui examine le virus et détermine si les mécanismes de contrôle existants sont adéquats. Le but d'un plan de prévention doit être d'éliminer autant que possible l'exposition à un virus contagieux. Le choix des mécanismes de contrôle devrait être guidé par une hiérarchie de ces mécanismes et inclure des mécanismes administratifs et techniques.

Mécanismes techniques

- Utiliser des secteurs d'isolement, des zones isolées et des salles à pression négative pour réduire l'exposition lorsqu'il y a des cas suspects.
- Assurer une ventilation appropriée au moyen d'unités de filtration munies de filtres HEPA.
- Planifier la modification de l'espace physique de travail pour empêcher la propagation des virus et du syndrome d'allure grippal.
- Établir des entrées et des sorties distinctes ainsi que des zones de triage dans les milieux de travail en soins de santé pour les personnes possiblement atteintes du COVID-19 ou de la grippe ou présentant des symptômes connexes.

Mécanismes administratifs

- Élaborer un plan de contrôle de l'exposition avant qu'une épidémie se produise.
- Stocker de l'équipement de protection individuelle et en gérer la distribution.
- Revoir les niveaux de dotation pour répondre aux taux élevés de congé de maladie.
- Informer les travailleurs, les patients et les visiteurs sur les virus et la grippe, notamment les étapes à prendre pour limiter l'exposition.
- Regrouper les patients infectés dans les milieux de soins de santé et limiter l'exposition des travailleurs aux patients infectés.
- Combiner les tâches pour limiter le nombre de travailleurs qui entrent dans les zones où se trouvent des patients infectés.

- Appliquer des protocoles efficaces en matière d'environnement, d'entretien et de lessive (s'il y a lieu) afin de réduire la propagation des virus et de la grippe.
- Assurer l'accès à des installations adéquates d'hygiène personnelle et de lavage des mains.

Équipement de protection individuelle

- Fournir à tous les travailleurs des masques N95 ou des appareils respiratoires certifiés NIOSH offrant une plus grande protection.
- Porter des gants, des écrans faciaux et des blouses.

Communiquer les politiques et les procédures pour s'assurer que les masques N95 sont soumis à un essai d'ajustement tous les ans ou lorsque les traits du visage changent.

L'utilisation de masques de type chirurgical (**masques en papier**) n'offre pas une protection adéquate contre l'exposition aux virus. **Une protection minimale est habituellement assurée par le port d'un masque N95.** Tous les travailleurs qui disposent d'un masque N95 soumis à un essai d'ajustement doivent recevoir une formation sur tous les aspects de l'équipement de protection individuelle (enfiler l'équipement, le porter, le retirer, en disposer, etc.).

Leçons apprises du SRAS – Appliquer le « principe de précaution »

À la suite de l'épidémie de SRAS, l'Ontario a établi une commission pour examiner l'introduction et la propagation du virus. Dans son rapport final, le commissaire et juge Archie Campbell a dit : « Nous ne pouvons pas attendre la certitude scientifique avant de prendre des mesures raisonnables pour réduire les risques. »

Son rapport a ciblé le principe de précaution comme une approche pour protéger les travailleurs en cas d'incertitude scientifique. La situation reflète la nécessité de prendre des mesures prudentes en présence de virus potentiellement graves sans attendre une preuve scientifique complète indiquant qu'un plan d'action est nécessaire.

Assurez-vous que le principe de précaution guide toutes les décisions relatives à la gestion du COVID-19.

Sources : OMS, gouvernement de l'Ontario, SCFP, AFPC, AIIO

<https://www.ontario.ca/fr/page/nouveau-coronavirus-2019>

https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-nCoV/summary.html#anchor_1580079137454

<https://www.bbc.com/news/world-51665631https://www.bbc.com/news/world-51665631>

<https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/about/prevention-treatment.html>

<https://voyage.gc.ca/voyager/sante-securite/conseils-sante-voyageurs/210>

<https://www.theguardian.com/world/2020/feb/27/what-is-coronavirus-symptoms-wuhan-china-pandemic-spread-covid-19>

lhsep343

EM